



Nom :

Prénom :

Classe demandée :

☐ 6^{ème}

☐ 5^{ème}

☐ 4^{ème}

☐ 3^{ème}



Utilisez ce document pour pointer les pièces constituant votre dossier

- ☐ La présente fiche de pointage
- ☐ Une photo d'identité
- ☐ Une lettre de motivation de l'élève pour intégrer l'IDÉE Collège
- ☐ Le contrat de scolarisation, daté, signé et **précédé de la mention manuscrite « Lu et approuvé »**
- ☐ La fiche de renseignements dûment complétée
- ☐ La fiche des autorisations
- ☐ Le règlement du montant des frais de dossier et d'inscriptions à l'IDÉE Collège
- ☐ Le règlement de la scolarité à l'IDÉE Collège selon les modalités choisies
- ☐ L'attestation de l'assurance scolaire et extra-scolaire souscrite pour l'enfant
- ☐ Une photocopie du carnet de santé de l'enfant

Pour toute nouvelle inscription

- ☐ Un relevé d'identité bancaire (RIB)



LA CHARTE ÉDUCATIVE DE CONFIANCE

Notre établissement a pour mission première l’instruction des élèves qui lui sont confiés. Toutefois, soulignons que les parents restent les premiers éducateurs de leurs enfants et qu’instruction et éducation sont implicitement liés. Partant de cette constatation, nous estimons qu’une démarche éducative réussie repose sur la collaboration en toute confiance de l’équipe pédagogique, des familles et des élèves afin que notre collège soit un lieu de plein épanouissement pour les enfants et que chacun s’y sente acteur.

L’établissement crée les conditions nécessaires à cette collaboration

En informant régulièrement l’ensemble de l’équipe pédagogique sur les évolutions du système éducatif, sur les programmes scolaires et sur les projets de l’établissement.

En suivant et en évaluant chaque élève.

En accompagnant chaque élève pour son orientation en concertation avec sa famille.

En informant régulièrement les familles de nos résultats.

Une coresponsabilité éducative

Réflexion aux valeurs à vivre au collège et en famille pour préparer les enfants à la vie sociale et citoyenne

Collaboration équipe pédagogique / parents / élèves pour

- Le suivi du travail scolaire.
- Le comportement des enfants notamment par le respect des règles communes et l’engagement dans la vie collective.

Cette relation de confiance se concrétisera dans le cadre fixé par l’IDÉE Collège et dont vous trouverez tous les détails dans ce dossier d’inscription.

Pour le bon vivre ensemble, nous attendons de chacun :

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun
- Écoute et dialogue
- Refus des « a priori » et des jugements de valeur
- Loyauté et transparence
- Confidentialité dans les échanges à caractère privé



CONTRAT DE SCOLARISATION

Année
2025 - 2026

Ce document constitue un engagement civil et moral mutuel qui précise les obligations implicites du (des) représentant (s) légal (légaux) de la famille qui décide (ent) librement d'y scolariser son (ou ses) enfant(s).

Ces signatures attestent de la volonté commune à tous les acteurs de participer, (chacun à son niveau) aux engagements éducatifs communs pour aider chaque enfant à s'épanouir et à grandir au sein de l'IDÉE Collège.

Le présent contrat, en l'absence de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, est établi pour la durée de l'année scolaire en cours.

Nous soussignés M. & Mme / M. / Mme

Prénom(s)

(rayer les mentions inutiles)

Demeurant

Code Postal

Ville

Responsable(s) légal(aux) et financier(s), demandons l'inscription de l'enfant :

Nom et prénom de l'enfant

en classe de ème

INSCRIPTION

Après entretien avec les familles, l'inscription ne devient définitive qu'après avis favorable de la Direction, de la disponibilité des places au jour de la réception du dossier complet. Tout dossier est considéré comme complet seulement s'il est signé, accompagné de toutes les pièces justificatives et photos exigées ainsi que du règlement des frais de dossier d'inscription et du montant de la scolarité.

FRAIS FIXES DE L'ÉCOLE

Ces frais correspondent à la location, l'entretien des locaux, la rémunération de l'ensemble du personnel (enseignant et non-enseignant), l'achat de matériel et mobilier, les frais fixes d'organisation et de gestion du collège. L'IDÉE Collège est un **établissement privé hors contrat**, il ne reçoit **aucune aide de l'état**, ni d'organismes public ou privé. Ces frais correspondent à **des montants mensuels de charges réparties sur l'ensemble de l'année** (de janvier à décembre) qui **ne varient pas en fonction du nombre de jours de classe**.

FACTURATION ET REGLEMENT

Les frais de scolarité de l'année scolaire en cours sont, impérativement, à régler en totalité à la souscription du présent contrat (de souscription ou de réinscription).

Les frais de dossier et d'inscription sont dus une seule fois pour l'ensemble de la scolarité à l'IDÉE Collège. Ils sont encaissés lors de la première inscription de votre enfant. Ils ne pourront en aucun cas être remboursés en cas de désistement ou d'annulation d'inscription de votre fait et restent acquis à l'IDÉE Collège.

L'inscription étant souscrite pour l'année scolaire, les frais de scolarité et de tout autre service (traiteur, garderie, ...) **sont établis et dus pour l'année**. Ils peuvent être versés en espèce, par chèque, ou virement. Le virement automatique facilitera la gestion de l'école, nous vous invitons à le privilégier.

A titre d'exception, pour les familles qui rencontreraient des difficultés financières, (après études) nous pourrions consentir à octroyer une facilité de règlement par étalement des frais en plusieurs fois.

Après acceptation de dispositions exceptionnelles la famille qui aura opté pour un virement étalé sera tenue de nous remettre **des chèques de cautions**, datés du jour, équivalent à la totalité des frais annuels divisés par le nombre de paiements consentis.

Par chèques, ces derniers devront **TOUS être datés du jour et remis lors de l'inscription/réinscription de votre enfant**. Les chèques seront ensuite remis à l'encaissement entre le 1^{er} et le 5 du mois concerné.

Suite au verso ↪



RETARD DE PAIEMENT : Le non-paiement des sommes dues peut entraîner, après deux rappels, le recours à un service de recouvrement pour obtenir une injonction à payer ainsi qu'éventuellement la suppression des services pour lesquels le paiement n'a pas été effectué. Le non-paiement entraînera la dénonciation par l'établissement du présent contrat de scolarisation. Les frais versés par l'école en cas de défaut de paiement seront facturés (ex : rejet de chèque bancaire, de prélèvement).

DÉGRADATION DES INSTALLATIONS ET DU MATÉRIEL

L'IDÉE Collège peut être amené à prêter, à votre enfant, du matériel éducatif et/ou pédagogique (Tables, chaises, livres, manuels, microscopes, ordinateurs, ...), il est indispensable que chacun en prenne soin. Tout matériel détérioré ou perdu, au cours de l'année, sera remplacé par la famille.

Les dégradations des installations ou des matériels, dont un élève se sera rendu responsable, seront facturées au responsable légal qui en assurera la charge selon le montant réel des travaux établi par devis, réparations ou remplacements effectués. L'obligation de réparer les dommages causés à autrui fera appel à votre responsabilité civile.

Veuillez porter les références ci-après :

Compagnie d'assurance :

N° Responsabilité civile :

DÉPART ANTICIPÉ

Nous vous rappelons que toute année scolaire commencée est due.

Par exception, seront recevables et étudiés les motifs légitimes et impérieux et cas de force majeure. Dans ce cas, vous devrez adresser au service administratif par lettre recommandée tous les justificatifs prouvant votre bonne foi. Si celle-ci est reconnue, les frais de scolarité restant dus seront limités à une durée de 90 jours fin de mois à compter de la réception de la lettre recommandée.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe, ou va à l'encontre de la sécurité physique et/ou morale d'autrui et traduit une évidente inadaptation au milieu scolaire, la situation de cet enfant sera soumise à l'examen de l'équipe éducative. Après entretien avec les parents et en l'absence d'évolution positive, le contrat entre la famille et l'école peut être rompu par l'établissement. **Aucun remboursement ne sera applicable en ce cas.**

En signant le contrat de scolarisation, les parents et l'élève attestent qu'ils acceptent et qu'ils s'engagent à respecter le fonctionnement de l'IDÉE Collège, ses règles de vie et sa charte financière. Il est donc formé entre le responsable légal, l'élève et le chef d'établissement un contrat d'enseignement soumis aux clauses et conditions de l'IDÉE Collège.

Tout acte ou discours en désaccord avec l'esprit voulu par le caractère propre de l'IDÉE Collège ne pourra être accepté.

Après avoir pris connaissance des tarifs et conditions financières de l'établissement, nous déclarons les accepter sans réserve et nous engageons à assumer les frais de scolarité aux dates signifiées.

Fait à

le

**Signature des Parents
ou tuteur(s) légal(aux)**

Précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Pour l'IDÉE Collège

M. DUPUY - Directeur

Signature de l'élève

Précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année
2025 - 2026

Classe demandée :^{ème}

NOM : Prénoms :

Date de naissance : Fille ☐ Garçon ☐

Nationalité : Lieu de Naissance :

Etablissement scolaire actuel : Nom et Commune :

.....

Classe(s) déjà redoublée(s) : CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2 ☐ 6^{ème} ☐ 5^{ème} ☐ 4^{ème} ☐

SITUATION FAMILIALE :

Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Vie commune ☐ Monoparental(e) ☐
Si Séparé(e) ☐ ou Divorcé(e) ☐ la garde est : chez le père ☐ chez la mère ☐ alternée ☐
Responsable(s) légal(aux) de l'enfant : Père ☐ Mère ☐ Autre ☐

NOM du PAYEUR :

PERE

NOM et Prénom :

Adresse :

.....

.....

Tél domicile :

Tél portable :

Profession :

Tél travail :

Courriel :

MERE

NOM et Prénom :

Adresse :

.....

.....

Tél domicile :

Tél portable :

Profession :

Tél travail :

Courriel :

Frères et sœurs :

Nom et prénom	Année de naissance	Établissement fréquenté
.....		
.....		
.....		
.....		

Suite au verso ↗



Santé :
.....
.....

Scolarité et Pédagogie :
.....
.....
.....
.....
.....

Remarques :
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date :
Signature du Père :

Date :
Signature de la Mère :

Date :
Signature du Tuteur légal :



PÉDAGOGIE

L'IDÉE Collège dispense un enseignement spécifique. L'inscription à l'IDÉE Collège implique impérativement le respect par les familles et les élèves des valeurs de cet enseignement.

ACCUEIL, HORAIRES DE LA SCOLARITÉ ET SORTIES

L'établissement est ouvert aux élèves de 8h45 à 17h15, votre enfant est donc sous la responsabilité de l'IDÉE Collège que durant cette plage horaire. Il reste sous votre responsabilité si vous le déposez avant 8h45 et venez le chercher après 17h15. Sauf si une étude était mise en place auquel cas la responsabilité de l'IDÉE Collège sera engagée jusqu'à la fin de cette étude.

Nous demandons de bien veiller au respect de ces horaires pour éviter de déranger la classe et le travail de vos enfants. Tous les matins de 8h45 à 9h15 et tous les soirs de 16h45 à 17h15, les élèves sont réunis pour un échange sur la vie en collectivité, les actualités et/ou l'autogestion du collège. Cela permet de réceptionner les courriers, règlements, messages pour les enseignants, répondre à vos questions ou les transmettre.

Les cours sont donnés de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 16h45 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le mercredi, des activités seront proposées aux frais des parents.

A partir de 16h45 les élèves participent à l'entretien du collège. Le nettoyage et la remise en ordre des locaux sont effectués tous les jours par les élèves selon un tournus établi. La participation au nettoyage joue un rôle éducatif. Chaque élève est donc amené environ cinq semaines par an à quitter le collège plus tard que d'habitude (cinq à dix minutes pour un élève efficace, plus dans le cas contraire).

Le ménage est fait plus à fond en dehors du temps scolaire par un personnel de nettoyage.

ADMINISTRATIF & DIRECTION

Frédéric DUPUY, Directeur du collège, vous accueille pendant les horaires d'accueil ou sur rendez-vous. Contact par mail : ideecollege@gmail.com ou par téléphone au 06 61 37 83 36

ABSENCES - RETARDS - DÉPARTS EXCEPTIONNELS

L'inscription à l'IDÉE Collège implique l'engagement pour la famille d'une fréquentation régulière obligatoire, conformément aux textes législatifs en vigueur.

- En cas d'absence imprévue, les parents doivent prévenir l'IDÉE Collège dès que possible par mail à l'adresse suivante : ideecollege@gmail.com ou par téléphone au 06 61 37 83 36 puis justifier de cette absence par écrit le jour du retour de l'élève.

- Des autorisations d'absence peuvent être accordées par le chef d'établissement, à la demande écrite des familles, pour répondre à des obligations de caractère exceptionnel.

Les enseignants ne fourniront pas de travail pour les enfants absents sans motif reconnu valable par le chef d'établissement.

Toutes les absences non justifiées seront comptabilisées et feront l'objet d'un signalement auprès du DASEN conformément aux directives de l'Académie de Versailles dont nous dépendons.

Quelles soient justifiées ou non l'IDÉE Collège est tenu de tenir un registre des absences pour une durée indéterminée consultable à tout moment par les instances académiques, policières ou judiciaires.

Le calendrier scolaire est distribué en début d'année et fait foi toute l'année, sauf changement signalé aux familles.

MALADIE

En cas d'allergies reconnues il est nécessaire de fournir l'ordonnance médicale afin d'établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Nous vous rappelons que la photocopie du carnet des vaccinations (diphtérie, tétanos, poliomyélite) doit nous être fournie chaque début d'année et doit être à jour. En cas de non vaccination, un certificat de contre indication médicale est exigible.

Suite au verso ↪



IMPLICATION DES PARENTS

Le rôle tenu par les parents dans le suivi du travail scolaire participe à la consolidation des fondations de l'apprentissage.

L'enfant doit se sentir soutenu, voire cadré par sa famille afin que le travail pédagogique réalisé au collège préserve tout son sens. Qu'il s'agisse de l'importance du savoir acquis au collège mais aussi du savoir-faire (exemple prendre la parole aisément en public) et du savoir-être (exemple comportement à tenir en société).

En établissant une relation de confiance collaborative : équipe pédagogique/parents/élèves, chacun prend part au bien-être des élèves évoluant au sein de l'IDÉE Collège.

Pour ces raisons et afin d'améliorer les projets de l'IDÉE Collège nous comptons sur l'implication et la participation des familles pour soutenir l'équipe pédagogique.

Liste des activités demandant une participation des parents :

Nous comptons sur votre aide pour l'organisation des événements et des manifestations organisées par l'IDÉE Collège :

- La présence des parents est indispensable lors des journées « Portes Ouvertes », nos visiteurs apprécient toujours d'avoir des réponses à leurs questions en échangeant avec les parents de nos élèves,
- Accompagnement lors de sorties scolaires, sorties d'intégration,
- Aide à l'organisation des événements (journée médiévale, ...) / manifestations (brocante du village, ...),
- Matinée bricolage voire artistique (déco des classes pour les fêtes, ...),
- Promotion de l'IDÉE Collège, particulièrement dans le périmètre de vie des parents (commerçants, club de sport, services médicaux, orthophoniste...).

Présence de nos élèves certains jours fériés :

L'engagement d'IDEE Collège dans la vie du village de st Germain De La Grange, sollicite par ailleurs :

- La présence et la participation des enfants aux commémorations officielles du village (8 mai, 11 novembre).
- La participation de nos élèves pour chanter pour les écoliers des écoles primaires au spectacle de fin d'année.

Matériel et fournitures divers :

Vous pouvez nous aider en nous permettant de minimiser nos charges en procédant à différents dons :

- Matériels informatiques (PC, tablettes, ...)
- Équipements pédagogiques (microscopes, ...)
- Fournitures scolaires (stylos, ramettes de papier, ...).

L'implication des parents vise à aider à améliorer le fonctionnement de l'IDÉE Collège. Par expérience, nous observons régulièrement qu'un enfant apprécie de voir ses parents s'investir dans son univers scolaire et conséquemment l'intérêt qui lui est ainsi porté déclenche toujours chez cet enfant une évolution positive dans son attitude générale.

« A minima nous préconisons de consacrer au moins 2 demi-journées dans la vie du collège ».

IDEE Collège est présent sur les réseaux sociaux, pour améliorer notre visibilité pensez à suivre nos publications à nous « liker » et à vous connecter sur notre site internet en le recherchant systématiquement sur le web... plus il est recherché, plus il remonte dans le référencement. Et enfin, tous les avis positifs (en accord avec vos retours d'expérience) nous aident à être mieux référencés sur le net.



CHARTRE FINANCIERE

Année
2025 - 2026

FRAIS "PREMIÈRE INSCRIPTION" (ne concernent pas les réinscriptions)

Les frais de "première inscription" (frais de dossier + inscription) sont dûs une seule fois pour l'ensemble de la scolarité à l'IDÉE Collège. Ils ne pourront en aucun cas être remboursés en cas de désistement ou d'annulation d'inscription et restent acquis à l'IDÉE Collège.

Ils sont encaissés lors de l'inscription de votre enfant.

1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant*	3 ^{ème} enfant*
400 €	340 €	280 €

* pour les deuxième ou troisième enfants fréquentant l'IDÉE Collège simultanément

FRAIS DE SCOLARITÉ PLEIN TEMPS

Les frais de scolarité sont annuels. Ils doivent être versés à la remise de dossier d'inscription ou de réinscription. Ils peuvent être versés en espèce, par chèque ou virement. Les frais de scolarité ne prennent pas en compte les voyages et séjours scolaires.

Tarif PLEIN TEMPS par enfant	Montant total annuel
1 ^{er} enfant	7 000 €
2 ^{ème} enfant*	5 950 €
3 ^{ème} enfant*	4 900 €

* pour les deuxième ou troisième enfants fréquentant l'IDÉE Collège simultanément

MODE DE RÈGLEMENT

La famille règle les frais dus à l'IDÉE Collège selon les tarifs de l'année communiqués et le mode de règlement qu'elle a choisi.

Les réinscriptions ne sont confirmées qu'après paiement intégral des sommes dues pour l'année scolaire en cours.

Le non-paiement des sommes dues peut entraîner, après deux rappels, le recours à un service de recouvrement pour obtenir une injonction à payer ainsi qu'éventuellement la suppression des services pour lesquels le paiement n'a pas été effectué. Le non-paiement peut entraîner la dénonciation par l'école du présent contrat de scolarisation. Les frais versés par l'école en cas de défaut de paiement seront facturés (ex : rejet de chèque bancaire, de prélèvement).

Suite au verso ➞



Merci de cocher l'option choisie :

☐ RÈGLEMENT ANNUEL en une seule fois à l'inscription

Frais d'inscription (le cas échéant) + frais de scolarité.

Aucune remise n'est consentie sur un règlement en une fois.

Les repas feront l'objet d'une facturation mensuelle dans tous les cas.

☐ RÈGLEMENT avec facilité demandé

Je demande de régler la scolarité de mon enfant en virements/chèques.

Pour un virement étalé, vous devez nous remettre **des chèques de cautions**, datés du jour et remis lors de l'inscription/réinscription de votre enfant, équivalent à la totalité des frais annuels divisés par le nombre de paiements consentis.

Pour le règlement étalé par chèques, ces derniers doivent **TOUS être datés du jour et remis lors de l'inscription/réinscription de votre enfant**. Les chèques seront ensuite remis à l'encaissement entre le 1^{er} et le 5 du mois concerné.

Fait à

le

**Signature des Parents
ou tuteur(s) légal(aux)**

Précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Pour l'IDÉE Collège

M. DUPUY - Directeur



AUTORISATIONS

Année
2025 - 2026

AUTORISATION DE SOINS

Je soussigné(e),, autorise l'IDÉE Collège à prendre en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires pour soins, hospitalisation, y compris une intervention chirurgicale avec une anesthésie générale à l'égard de mon/mes enfants :

.....
Signataire (Prénom/NOM)..... Date / /

Signature
(Précédée de « lu et approuvé »)

AUTORISATION DE SORTIES

Je soussigné(e),....., autorise la participation de mon/mes enfant(s) :
.....à toutes sorties organisées dans le cadre des activités scolaires ou extrascolaires.

Signataire (Prénom/NOM)..... Date / /

Signature
(Précédée de « lu et approuvé »)

Suite au verso ➡



AUTORISATION PARENTALE D'UTILISATION DES PHOTOS ET IMAGES NUMÉRIQUES DES ÉLÈVES

Conformément à la loi, article 9 du code civil sur le « droit à l'image et au son », et de l'article 121-2 du code de la propriété intellectuelle.

Je soussigné(e),, autorise l'IDÉE Collège :

- À prendre mon/ mes enfant(s) et ses (leurs) réalisations en photo, vidéo et enregistrement sonore dans le cadre du collège et des activités s'y rapportant.
- À reproduire et modifier ces photos, vidéos et enregistrements
- À publier, distribuer, diffuser et programmer ces photos, vidéos et enregistrements sonores sur les supports de publication suivants :

Son site internet :	☐ oui	☐ non
Ses pages de réseaux sociaux	☐ oui	☐ non
Ses supports papiers et/ou toilés	☐ oui	☐ non

La présente autorisation est consentie à titre gratuit. Nous renonçons de manière formelle et irrévocable à tout droit sur les images, vidéos et enregistrements sonores et l'usage qui pourrait en être fait.

C'est en toute connaissance de cause et après lecture de toutes les clauses définies ci-dessus que nous signons cette autorisation de publication et de diffusion libre de droits.

Fait à, le / /

Signature

(Précédée de « lu et approuvé »)